

Séance Plénière du 15 mars 2019

AVIS N° 08 - AP 02/2019

Budget Primitif (BP) 2019 de l'Abattoir Territorial

En présence de : Ariane FLEURIVAL – Jean-Marc AIMABLE – Olivier ALFRED – Bruno APOUYOU – Jean-Pierre BACOT - Emmanuel BAZIN de JESSEY-Dominique BONADEI - Janie CESTO - Patrick CHRISTOPHE – Karyn CORMIER – Marie-Josée CRESSON – Albert DARNAL – Monique ELFORT – Paulin FELIX – Joël FRANCILLONNE - Raymond HORTH - Franck KRIVSKY – Stéphane LAMBERT - Jean-Luk LEWEST - Didier MAGNAN – Jean-Claude MARIEMA – José MARIEMA – Martine NIVOIX – Murielle ORTU – Nicole PALCY - Pierre PERROT – Chantal PORRINEAU – Valérie ROBINEL – Emile SAINT-JEAN - Patricia SIMONARD - Claude SUZANON

Absents excusés : Jean-Marc BOURETTE – Rosemonde DE NEEF – Jean-José MATHIAS (procuration à Patricia SIMONARD) – Isabelle NIVEAU (procuration à Franck KRIVSKY)- Cynthia PIEJOS (procuration à Ariane FLEURIVAL) - Marie-Ange CHENIERE JEAN-BAPTISTE (procuration à Albert DARNAL)

Etaient absents : Philippe ALCIDE-DIT-CLAUZEL – Marc BARRAT - Jean-Pierre BEAUFORT- Raymonde CAPE – Aïssatou CHAMBAUD - Willy CHARLES-NICOLAS – Benoît DE THOISY - Alexandre DE CHAVANNE - Sarah EBION – Roger FLEURIVAL - Rémi GIRAULT – Thara GOVINDIN – Camille GUEDON – Annaïg LE GUEN – Grégory NICOLET- Georges-Michel PHINERA-HORTH – Antoine PRIMEROSE – Léonard RAGHNAUTH – Magali ROBO-CASSILDE – Albert SIONG

Cabinet du Président de la CTG :

- Ryan PERSAUD, Chargé de mission de coordination

1

L'Administration territoriale :

- Hervé TONNAIRE, Directeur Général des Services Territoriaux,
- Sylvie SCHOLASTIQUE, Chef du service Coordination, Direction de l'Autonomie
- Géraldine HO-TIN-NOE, Pôle Prévention Solidarité et Santé
- Claude ROSNEL, Directrice de l'Autonomie des personnes âgées et handicapées
- Stéphanie BANARE, Directrice administrative PMI Promotion de la Santé
- Patricia GLAUDIN, DGA Pôle Administration Générale
- Betty BERTOME, DGA Pôle Economie Développement numérique et Innovation
- Daniel MONTGENIE, Chef du service Fiscalité
- Richard TALBOT, Directeur de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage
- Mireilla LAMA DGA Pôle Education, Enseignement Supérieur, Formation et Cohésion Sociale
- Sylvia SMITH, Directrice des Affaires Financières
- Jeanne JOSEPH-LAIGNE, DGA Pôle Culture et Patrimoine
- Joëlle CLERX FARNAUD, DGA Pôle Affaires Européennes
- Yvette FLEURANT, Bibliothèque Franconie

L'Administration du CESECEG :

- Madge LUPON, Directrice
- Marthe PANELLE-KARAM, Déléguée Cesece
- Marie Patrice BENOIT, Chargée de Mission
- Maria CHITOO, Chargée de Mission
- Jean-Paul CLAIRE, Chargé de Mission
- Alphonse RINGUET, Chargé de Mission
- Augustine AUGUSTE, Assistante de Mission
- Kinzy LEWIS, Assistante de Mission

- Béatrice PARESSEUX, Assistante de Mission Présidence Cesece
- Sarah MARTEGOUTE (stagiaire Présidence)

Le Conseil Economique Social Environnemental de la Culture et de l'Education de Guyane,

Vu le décret n°93-575 du 27 mars 1993 modifiant le décret n°82-866 relatif à la composition et au fonctionnement des conseils économiques et sociaux régionaux,

Vu le décret n°2005-413 du 26 avril 2005 portant modification de l'article R. 4134-18 du code général des collectivités territoriales et relatif aux sections des conseils économiques et sociaux régionaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales de l'article L.4433-31-1 du Code général des collectivités territoriales, de la loi n°2011-884 du 27 juillet 2011 (article 21 modifié) relative aux collectivités territoriale de Guyane et de Martinique qui dans son chapitre IV crée « le Conseil Économique, Social Environnemental de la Culture et de l'Éducation de Guyane (CESECEG),

Vu le décret n° 2015-1666 du 11 décembre 2015 portant application de la loi n° 2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités de Guyane et de Martinique et modifiant la partie réglementaire (R) du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2015-1754 du 23 décembre 2015 portant application de la loi n° 2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités de Guyane et de Martinique et modifiant la partie réglementaire (D) du code général des collectivités territoriales,

2

Vu le Décret n° 2015-1917 du 30 décembre 2015 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres,

Vu la délibération de la séance plénière d'installation et d'élection de l'Assemblée du Cesece Guyane du 26 avril 2018 et de sa Présidente, Ariane FLEURIVAL,

Vu la délibération de la séance plénière de vote du règlement intérieur du Cesece Guyane du 5 juin 2018,

Vu la saisine de la Collectivité Territoriale de Guyane du 1^{er} mars 2019,

Entendu l'Avis de la commission mixte «Aménagement du territoire/Développement économique, Emploi et Insertion/Immigration, Union Européenne, Coopération régionale transfrontalière» du 11 mars 2019,

Entendu l'Avis de la commission mixte «cadre de vie, politique de la ville, loisirs, sport/recherche, valorisation scientifique/prospective-planification» du 11 mars 2019,

Entendu l'Avis de la commission mixte «éducation, formation, apprentissage, jeunesse, culture et communication/ santé, handicap et solidarité du 11 mars 2019,

Entendu l'Avis de la commission finances, budget, évaluation des politiques publiques du 12 mars 2019,

Entendu l'Avis de la Section économique, sociale et environnementale du 13 mars 2019,

Entendu l'avis de la Section Culture, Education et Sport du 13 mars 2019,

Entendu le rapport n° 2019-12-7 du Président de la CTG;

Les Conseillers constatent une volonté manifeste d'afficher un équilibre entre les dépenses et les recettes présentés dans ce rapport.

Le chapitre relatif aux charges de personnels ne prend pas en compte les éléments relatifs à la réorganisation des ressources humaines, ainsi que les travaux envisagés pour la mise en conformité de l'abattoir.

Ces éléments doivent être reconsidérés et proposés dans le cadre d'une Décision Modificative.

Aussi, les Conseillers remarquent un différentiel parfois important de certaines charges de fonctionnement d'une année à l'autre.

Les Conseillers mettent un avis favorable à l'unanimité.

Abstentions	Contre	Pour
2	0	33

Fait et délibéré en séance plénière le vendredi 15 mars 2019

3

La Présidente du Ceseceg
1^{ère} Vice-Présidente du Cesece France
Déléguée aux Outre-Mer



Ariane FLEURIVAL



CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL DE LA CULTURE ET DE L'EDUCATION DE GUYANE * Cesece Guyane